SYNDICALISME HEBDO
Supplément au n° 3352 du 29 mars 2012

MODE D'EMPLOI

ORION, L'OBSERVATOIRE CFDT DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA NAO



La CFDT a décidé de mettre en place un observatoire des rémunérations des salariés et de la négociation annuelle obligatoire (NAO) : ORion.

La création d'ORion marque notre volonté de renouer avec une expertise sur le contenu, la forme, les pratiques syndicales de la négociation des rémunérations dans les entreprises et les branches. ORion est l'outil syndical qui contribuera à replacer les politiques de rémunération au cœur de notre action.

ORion est un outil évolutif dont la création se fera par étapes. La première est le lancement du baromètre annuel sur les rémunérations.

Grâce à une enquête unique en son genre, la CFDT va alimenter sa réflexion et son discours revendicatif du vécu des salariés, au plus près de leur quotidien et, ici, au plus près de leur feuille de paie.

Le baromètre annuel de la CFDT va décrire la structure de la rémunération du travail et en analyser les évolutions suivant différents paramètres : le profil du salarié, sa situation d'emploi, son secteur d'activité, la nature de son employeur.

Dès la fin 2012, la CFDT poursuivra le développement d'ORion en lançant son second volet : l'observatoire de la NAO.

ENTRE LE 16 AVRIL ET LE 17 JUIN 2012,
OUVERTURE DE L'ENQUÊTE À TOUS LES SALARIÉS DU PRIVÉ ET DU PUBLIC.

Pour réussir dans cette mission, nous avons besoin de la mobilisation et de la participation de tous : faites connaître l'enquête, incitez vos collègues et vos proches à participer à l'enquête nationale de la CFDT sur les salaires.



www.cfdt.fr

UNE ENQUÊTE DE PROXIMITÉ QUI P

UNE ENQUÊTE SANS ÉQUIVALENT...

Les salaires et les rémunérations donnent lieu à de multiples enquêtes de la part de la statistique publique, de cabinets conseils en politique RH ou d'autres organismes (l'enquête annuelle de l'Apec, ou encore l'enquête Oscar de l'Union des Cadres CFDT dont ORion est le successeur). Elles se limitent en général à une partie de la population salariée : les cadres du privé, les fonctionnaires, les entreprises de plus de dix salariés…

L'enquête de la CFDT s'adresse à tous les salariés, quel que soit leur statut (fonctionnaire, non titulaire des fonctions publiques, salarié du privé), leur catégorie (cadre ou non), leur secteur d'activité, la taille de leur entreprise, la nature de leur contrat de travail (CDI, CDD, intérimaire, intermittent, multi-employeurs ou non…). En ce sens, elle diffère des enquêtes Flash CFDT qui ne portent que sur une population ou une entreprise.

La plupart des enquêtes se fient aux déclarations des entreprises, à leurs documents sociaux, à leurs réponses à des questionnaires ou des sondages.

L'enquête de la CFDT rassemble des données communiquées par les salariés eux-mêmes, en partant de ce qu'ils perçoivent réellement.

... QUI INTÈGRE LA COMPLEXITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Le développement des parts variables et individuelles a modifié la rémunération du travail. La pression sur l'emploi, ancienne mais aggravée par la crise, fragilise les fondements de la rémunération des salariés. Le salaire de base en reste l'élément principal mais pas toujours le plus dynamique. L'évolution de la rémunération dépend de facteurs parfois éloignés de la valeur du travail et de l'expérience.

La dimension collective reste présente, au travers des salaires minimaux de branche et des accords négociés dans les entreprises. Mais les politiques salariales sont devenues complexes et sources d'inégalités mal identifiées. Elles varient considérablement au sein des fonctions publiques et, dans le privé, selon le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, la position de l'établissement dans son groupe, les catégories de salariés. Une variété qui se combine aux caractéristiques individuelles (sexe, âge, ancienneté, qualification) et engendre des inégalités dont les écarts hommes/femmes restent l'une des plus flagrantes.

Le but de l'enquête de la CFDT est d'y voir plus clair sur la réalité et la complexité de la rémunération du travail, et de pointer les inégalités à combattre.

UNE ENQUÊTE EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

- Communiquer sur son salaire n'est pas toujours facile. L'enquête de la CFDT se déroulera exclusivement en ligne via un site Internet dédié. Outre son côté ludique, c'est un moyen de préserver l'anonymat du répondant et la confidentialité des données.
- Il sera proposé aux répondants de laisser leur adresse e-mail. Ils pourront ainsi se reconnecter pour comparer leur situation aux différentes moyennes de leur secteur, région, qualification, catégorie… Ils pourront aussi accéder à l'intégralité des résultats au moment de leur édition. Aucune autre utilisation de cette adresse e-mail ne sera faite.
- Comme toute méthode d'enquête, l'enquête en ligne comporte ses propres limites. C'est pourquoi, un comité scientifique participera au traitement des données et à l'interprétation des résultats.



I PRIVILÉGIE LES FAITS AUX CHIFFRES

SUR QUOI PORTE L'ENQUÊTE ?

L'enquête porte essentiellement sur ce que les salariés perçoivent réellement et ce dont ils peuvent disposer à court terme, autrement dit leur rémunération nette.

• D'une part, le total annuel net de l'année 2011 dont l'enquête analyse en détail la composition.

• D'autre part, le « net à payer » du mois de mars 2012. C'est le mois le plus récent par rapport à la date d'ouverture de l'enquête et il servira de référent d'une année sur l'autre.

L'enquête demande peu de chiffres. Elle cherche avant tout à analyser comment et de quels éléments la rémunération est composée, selon le profil des salariés, leur situation d'emploi et la nature de leur(s) employeur(s).

UN DÉFI : NE PAS SE LIMITER AUX ADHÉRENTS CFDT

Pour que l'opération soit une réussite, nous devons toucher les salariés dans toute leur diversité et dans toutes les situations d'emploi, au-delà des seuls adhérents CFDT. Nous le savons, la diffusion de messages syndicaux auprès de certains salariés est difficile : dans les TPE, auprès des isolés, des précaires.

Nous devons pourtant faire le maximum pour les atteindre afin de garantir une vraie représentativité. En dépassant les barrières habituelles, la méthode de l'enquête en ligne peut nous y aider, tout comme la présence de la CFDT dans les territoires.

Tous les salariés ne sont pas familiers d'Internet. Les équipes CFDT doivent faire preuve d'imagination pour séduire les plus réticents. Par exemple, une « Action salaires » d'une semaine, avec mise à disposition d'un ordinateur dans le local syndical et, plus tard, une réunion de restitution des résultats. À condition, bien sûr, de trouver la bonne articulation avec l'action de la CFDT dans l'entreprise.

LE CALENDRIER DE L'ENQUÊTE

Début avril : une circulaire aux organisations précisera les adresses d'accès au site Internet et nos modalités d'action.

Lundi 16 avril : ouverture du site de l'enquête en ligne.

Dimanche 17 juin : clôture de l'enquête. Le site restera ouvert et des messages régulièrement mis à jour mettront les visiteurs en attente de la communication des résultats.

De mi-juin à la rentrée : suivi de l'analyse des résultats par le groupe des référents rémunérations des organisations.

À la rentrée (septembre ou octobre) : communication des résultats à la presse et aux répondants qui auront laissé leur adresse e-mail sur le site, et large diffusion dans toute la CFDT.

> **« Par son ouverture au grand public, l'enquête est un complément à notre expertise de terrain. Le défi : élargir l'enquête aux salariés éloignés des syndicats… et d'Internet. »**



www.cfdt.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

AVANT DE RÉPONDRE À L'ENQUÊTE

Deux documents à avoir sous les yeux :
• le bulletin de salaire de décembre 2011, pour le cumul net annuel ;
• le bulletin de salaire de mars 2012, pour le net mensuel.

Pour les salariés du privé, les deux documents comportent normalement la mention du code APE/NAF de l'entreprise. C'est une information essentielle pour procéder à une analyse par secteur d'activité.

Pour encourager les salariés à renseigner cette question, il leur sera stipulé que le code APE/NAF sert à connaître leur convention collective. Et, en fin de questionnaire, ils recevront un message leur indiquant quelle(s)convention(s) est susceptible de les concerner et auprès de quelle(s) fédération(s) CFDT ils peuvent obtenir plus de renseignements.

Vous devez inciter les salariés à se munir de ces deux bulletins de salaire avant de répondre à l'enquête.

SE CONNECTER AU SITE

A partir du 16 avril, il sera possible de se connecter au site pour répondre à l'enquête.

Plusieurs adresses permettront d'y accéder. Chaque fédération et chaque Uri (Union régionale interprofessionnelle) disposera d'une adresse à diffuser largement. Un tableau de bord, mis à jour en temps réel, permettra de visualiser les régions et les champs professionnels les moins représentés dans la population des répondants, et de faire ainsi des relances ciblées auprès des organisations CFDT.

Il sera possible de retrouver tous ces liens sur le site et dans la presse CFDT.

RÉPONDRE À L'ENQUÊTE

Dans leur grande majorité, les réponses aux questions sont à choix multiples, il suffira de cocher la ou les réponses appropriées. Le questionnaire est dense mais dix minutes maximum suffisent à le compléter. C'est un questionnaire dynamique : il s'adaptera au profil du répondant au fur et à mesure de ses réponses.

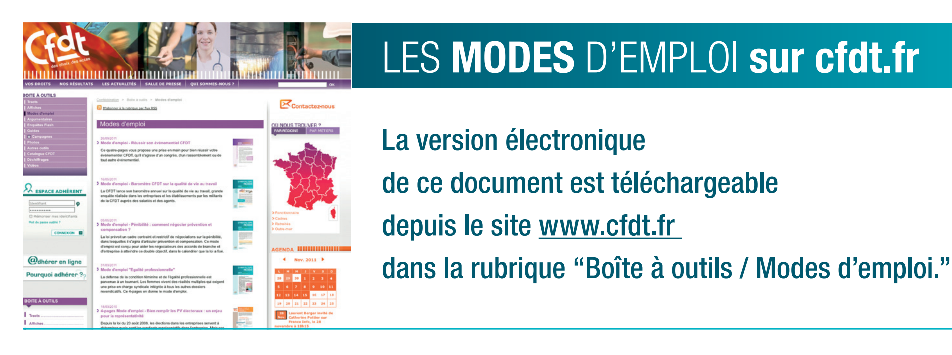
Si le répondant laisse son adresse e-mail, il pourra modifier ou compléter ses réponses jusqu'au 17 juin, date de clôture de l'enquête.

MATÉRIEL DISPONIBLE

Le présent mode d'emploi ainsi qu'une affiche seront disponibles sur support papier à demander à la confédération à svtds@cfdt.fr. Vous pourrez aussi les télécharger à partir du site confédéral (www.cfdt.fr) dans la rubrique « Boîte à outils ».

Le visuel d'ORion ainsi qu'un « Flash code » seront à la disposition de toutes les organisations CFDT pour leur communication papier, site internet ou e-mailing.

Pour la réussite et la reconnaissance d'ORion, outil syndical de la CFDT sur les rémunérations, toutes les équipes CFDT sont appelées à se mobiliser !



LES **MODES** D'EMPLOI **sur cfdt.fr**

La version électronique
de ce document est téléchargeable
depuis le site www.cfdt.fr
dans la rubrique "Boîte à outils / Modes d'emploi."



www.cfdt.fr

Supplément à Syndicalisme Hebdo n°3352 du 29 mars 2012
Directrice de la publication : Véronique Descacq / N°CPPAP : 0412 S 05551
CFDT - 4, Bd de la Villette, 75955 Paris cedex 19
Rédaction : Service Vie au travail et dialogue social
Conception, réalisation : Service Information Communication / Mars 2012
Impression : L'Artésienne, 62802 Liévin